

POINT DE REPÈRE

sdes.

Société pour le développement
de l'économie suisse

24 septembre
Taxes sur l'énergie:

Taxes injustes et objectifs contradictaires

- Entretien avec
Jean-Claude Vaudroz
- L'illusion du double-dividende
- L'effet sur les ménages
- La taxe CO2: la voie à suivre

Sommaire

| | |
|--|----|
| <i>Les trois projets de taxes sur l'énergie</i> | 3 |
| <i>Protection de l'environnement: le chemin parcouru</i> | 4 |
| <i>Loi fédérale sur le CO2: une vraie taxe d'incitation</i> | 5 |
| <i>Entretien avec le conseiller national Jean-Claude Vaudroz</i> | 6 |
| <i>Les effets des nouveaux impôts sur les ménages</i> | 8 |
| <i>L'étude de l'EPF de Zurich</i> | 10 |
| <i>Dix raisons de dire 3 x non le 24 septembre</i> | 11 |

Point de Repère, une information de la Société pour le développement de l'économie suisse (sdes)

sdes.

Case postale 3684
CH-1211 Genève 3
Tél.: +41 (22) 786 66 81
Fax: +41 (22) 786 64 50
E-mail: info@sdes.ch
Internet: www.sdes.ch

Graphisme: Sutter & Partners SA
Genève

Impression: Imprimerie du Démocrate SA
Delémont

3 X Non à des impôts supplémentaires, injustes et inutiles

Les prix de l'essence, du diesel et du mazout, se sont envolés. Tous tributaires du pétrole, l'artisanat, l'agriculture, l'industrie, les transports, les services, le tourisme de montagne et, bien entendu, les ménages voient déjà leurs charges prendre l'ascenseur.

Dans ces conditions, on imagine combien sont devenus indésirables les trois projets de nouvelles taxes sur l'énergie sur lesquelles nous voterons le 24 septembre prochain, à savoir: l'initiative solaire, le contre-projet que lui oppose le Parlement fédéral (taxe d'encouragement) et un article constitutionnel baptisé "norme de base".

Actuellement, les Suisses travaillent déjà 4 mois par année pour payer impôts, taxes, redevances et autres prélèvements obligatoires. Cette pression fiscale ne cesse d'augmenter. Comme si ça ne suffisait pas, la Confédération voudrait encore ponctionner plusieurs milliards de francs sous forme de taxes sur l'énergie. Ces nouveaux impôts pénaliseraient les familles avec enfants, les personnes à revenu modeste, les montagnards, singulièrement ceux qui vivent du tourisme, les artisans et, plus encore, les rentiers AVS-AI qui ne peuvent espérer aucun retour. Ils sont injustes!

De plus, ces taxes ne sont que le début d'un engrenage. Un rapport interne de l'Administration fédérale prépare déjà la suite. Il est encore temps de dire halte!

Il va sans dire que nous devons protéger notre environnement. Ménages et entreprises font d'ailleurs beaucoup en ce domaine. En comparaison internationale, notre pays est même fort bien placé en ce qui concerne la politique énergétique et environnementale. Il serait donc non seulement injuste de pénaliser toute la population pour le bénéfice d'une minorité, mais encore inutile et déloyal d'instituer de nouveaux impôts sous couvert de mieux protéger le climat.

3 X Non, le 24 septembre, à des impôts supplémentaires, injustes et inutiles.

Jean-Claude Chappuis

Trois projets de nouvelles taxes sur l'énergie

Les problèmes liés au CO2 sont au centres des débats de politique environnementale et énergétique depuis le début des années 90 et la conférence de Rio. Ils sont à l'origine du dépôt, par une septantaine d'organisations de protection de l'environnement, des deux initiatives populaires "énergie et environnement" et "solaire", qui visent toutes deux à taxer les énergies non renouvelables. Parlement et Conseil fédéral les rejettent, mais proposent deux contre-projets, soit une taxe d'encouragement à durée limitée pour l'initiative solaire, et une taxe définitive (norme fondamentale) comme alternative à "énergie et environnement". Ces deux mesures se rangent dans la catégorie des impôts écologiques. L'initiative "énergie et environnement" a été retirée par ses auteurs.

Le 24 septembre 2000, le peuple se prononcera donc sur:

- l'initiative solaire
- la taxe d'encouragement
- la norme de base (dite aussi norme fondamentale)

Initiative solaire

Elle demande l'introduction d'un impôt sur l'énergie, le fameux "centime solaire". Elle vise à subventionner les agents énergétiques "alternatifs". La consommation des agents énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium) serait soumise à une redevance pendant 25 ans. D'un montant de 0,1 centime par kilowattheure (kWh), cette taxe passerait à 0,5 centime par kWh au bout de cinq ans. La disposition constitutionnelle serait supprimée 20 ans après l'entrée en vigueur de la taxe dans son intégralité. La Confédération pourrait édicter des dispositions particulières et des délais d'adaptation pour les entreprises grosses consommatrices d'énergie.

La taxe rapporterait 880 millions de francs par année. La moitié de ces recettes devrait servir à favoriser les installations solaires, l'autre moitié étant

destinée à promouvoir l'utilisation rationnelle et durable de l'énergie.

Taxe d'encouragement

Le Parlement a élaboré un contre-projet à l'initiative solaire: la taxe d'encouragement. Celle-ci serait prélevée à titre transitoire sur les agents énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium). La taxe s'élèverait à 0,3 centime par kWh et rapporterait environ 450 millions de francs par an. L'impôt pourrait être prélevé pendant une dizaine d'années. En cas de besoin, la Confédération aurait la possibilité de prolonger sa validité de cinq ans.

Un quart de ces recettes servirait à promouvoir les énergies renouvelables, notamment les techniques solaires, la géothermie, l'énergie du bois et de la biomasse. Un autre quart serait affecté à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie, le troisième au maintien et au renouvellement des usines hydrauliques indigènes. Le dernier quart serait à libre disposition et pourrait être affecté suivant les besoins à l'un des trois domaines de subventions. La norme fondamentale prendrait ensuite le relais.

Projets quasi identiques

L'initiative solaire et son contre-projet ont le même objectif: subventionner certaines branches économiques. Ils ne présentent que des différences minimales, au niveau des taux (0,5 contre 0,3) et de la durée de prélèvement. Tous deux visent à promouvoir les agents énergétiques "alternatifs" et l'efficacité énergétique. La taxe d'encouragement servirait aussi à mettre des ressources à la disposition des usines hydrauliques.

Norme de base (ou fondamentale)

La norme de base, également qualifiée de "réforme fiscale écologique", a pour idée d'utiliser le produit de l'imposition des agents énergétiques non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium) pour réduire les charges salariales obligatoires annexes.

La taxe serait introduite progressivement, son taux maximal étant de 2 centimes par kilowattheure. Des dérogations seraient possibles pour les entreprises à forte consommation d'énergie, afin d'éviter des distorsions de concurrence à l'intérieur du pays ainsi que vis-à-vis de l'étranger.

Dès 2004, la norme fondamentale atteindrait son taux plein. Elle rapporterait quelque 3 milliards de francs par année. Elle devrait bénéficier pour moitié à l'économie et pour moitié à la population sous forme d'abaissement des charges salariales annexes. Il est prévu d'abaisser les déductions salariales AVS de 0,5%, tant pour les salariés que pour les employeurs. Ce nouvel impôt ne serait pas limité dans le temps.

■ Jean-Claude Chappuis

Une politique qui porte ses fruits

Dirait-on des Suisses qu'ils n'ont pas le sens de la protection de l'environnement que l'on commettrait une injustice. Tant au niveau de la population, des autorités politiques que de l'économie, la conscience écologique est bien développée. Elle s'est traduite au cours des années par la mise sur pied de lois et d'ordonnances dont les effets sont aujourd'hui avérés.

La première crise pétrolière, en 1973, est à l'origine d'une prise de conscience nouvelle, à la fois liée à la dépendance douloureusement reconnue à l'égard des énergies non renouvelables, et aux effets des énergies fossiles sur l'environnement. C'est en 1985 qu'est entrée en vigueur la loi fédérale sur la protection de l'environnement, bâtie sur un modèle coercitif prévoyant prescriptions et interdictions. D'autres actes législatifs, comme l'ordonnance relative à la qualité de l'air (OPair), qui fixe notamment la quantité d'émissions polluantes à ne pas dépasser pour l'essence et l'huile de chauffage, sont venus s'y ajouter.

De la coercition à la collaboration

L'article constitutionnel sur l'énergie est entré en vigueur au début des années 90. Il procédait d'une réorientation complète de la politique environnementale et énergétique. Plutôt que de poursuivre dans la voie des prescriptions et des interdits, l'article sur l'énergie a mis le poids sur la coopération et la subsidiarité. Le programme Energie 2000 y trouve son origine: en coopération avec l'économie, le programme vise à la fois à économiser l'énergie et à en améliorer le rendement. De même, la nouvelle loi sur la protection de l'environnement, entrée en vigueur en 1997, prévoit la collaboration entre autorités et économie. Parmi ses autres objectifs, on mentionnera la limitation, la valorisation et l'élimination des déchets, la protection des sols, la réglementation des organismes dangereux ou encore la taxation des composés organiques volatils (COV). Enfin, le dernier acte législatif jouant un rôle important dans le débat sur la protection de l'environnement et les questions énergétiques est la loi sur le CO₂ (page suivante). Elle est fondée sur le principe de l'internalisation des coûts externes, ou plus simplement du pollueur-payeur.

Consommation énergétique

Bien que l'industrie produise toujours plus, sa consommation d'énergie est restée constante durant ces dernières années. Sa part représente toutefois moins d'un cinquième de la consommation totale en Suisse, bien après les transports et les ménages.

Ce sont précisément les entreprises à forte intensité énergétique qui prêtent la plus grande attention à leur consommation d'énergie et aux alternatives valables. L'industrie du ciment en fournit un bon exemple: elle tire aujourd'hui une part importante de son énergie de l'incinération de toutes sortes de déchets – huiles usées, boues, dissolvants, vieux pneus – le tout en ménageant l'environnement et en réduisant la production de dioxyde de carbone (CO₂).

Catalyseur et recyclage

Le trafic routier a fait longtemps figure d'enfant prodige en matière de pollution atmosphérique. Mais la situation a nettement changé. L'introduction de normes sévères a conduit à une forte diminution des émissions, bien que le développement du transport routier continue de croître. L'essence sans plomb est ainsi hors jeu depuis le 1er janvier 2000, sa disparition ayant été rendue possible par l'introduction et la généralisation du catalyseur.

La Suisse est également championne du monde dans plusieurs catégories de recyclage, notamment le verre (91%), les boîtes d'aluminium (89% de récupération contre environ 40% dans le reste de l'Europe), les bouteilles en PET (80%) et le vieux papier (65%).

Efficacité avérée

Dans un rapport publié en 1998, l'OCDE relevait les mérites suisses en matière de protection des eaux, de l'air et de gestion

des déchets. L'organisation soulignait que la Suisse consacrait pas moins de 1,7% de son produit intérieur brut (PIB) aux mesures de protection de l'environnement, une part élevée en comparaison internationale. Quant à la qualité de l'air, la Suisse était le pays émettant proportionnellement à son PIB le moins de substances polluantes (souffre, oxyde d'azote, oxyde de carbone, composés organiques volatils (COV)). L'OCDE relevait aussi la contribution du programme Energie 2000 dans la réduction des émissions de CO₂, tenu pour responsable de l'effet de serre.

■ Jacques Jeannerat

Un exemple spectaculaire

La qualité de l'air à Bienne s'est améliorée de façon spectaculaire de 1983 à 1998, grâce en particulier à l'utilisation d'huile de chauffage sans soufre, au catalyseur et à l'assainissement de la fonderie Von Roll dans la zone industrielle de Boujean, de l'usine d'incinération de Brüggmoos et de la raffinerie de Cressier (NE). Cette évolution est confirmée par les mesures techniques, et attestée par le retour de lichens sur les troncs des arbres.

| Recul des principaux polluants 1988-1999 | recul en % |
|--|------------|
| Dioxyde de soufre | 75 |
| Monoxyde de carbone | 46 |
| Dioxyde d'azote | 30 |
| COV | 54 |
| Ozone, nord des Alpes | 23 |
| Poussières | 30 |
| Plomb dans les poussières | 84 |
| Cadmium dans les poussières | 66 |
| Retombées de poussières | 15 |
| Plomb dans les retombées de poussières | 77 |
| Cadmium dans les retombées | 47 |
| Zinc dans les retombées | 45 |

Source: Magazine Environnement, OFEFP, 2/2000

Taxe CO2: la voie à suivre

La taxe CO2 est entrée en vigueur le 1er mai passé. Contrairement aux taxes sur l'énergie soumises à votation le 24 septembre, les milieux économiques l'ont soutenue. Elle représente un pas important dans la politique de l'énergie et de l'environnement pour notre pays. Ses principales qualités résident dans son caractère subsidiaire et dans le fait qu'elle repose sur le principe du pollueur-payeur.

Au niveau international règne un consensus assez large sur les effets des émissions de CO2 issues de combustibles fossiles. Celles-ci sont tenues pour les principales responsables de l'effet de serre et du réchauffement du climat. Depuis début mai, notre pays dispose d'une loi qui traduit sa volonté de participer à la réduction des émissions de CO2, ainsi que 180 pays en avaient émis le vœu, en 1994 à Kyoto.

Objectif: réduction de 10% des émissions

La loi prévoit, d'ici à 2010, de réduire les émissions de CO2 de 10% par rapport à 1990. Le but sera considéré comme atteint si la moyenne des années 2008 à 2012 présente un recul de cette ampleur. La réduction est différenciée à raison de 15% pour les combustibles (mazout, charbon) et de 8% pour les carburants. Le kérosène utilisé pour les vols internationaux n'est pas pris en compte et doit faire l'objet d'un accord international à part.

Mesures volontaires d'abord..

La loi sur le CO2 instaure un changement de régime: les prescriptions et les interdictions cèdent le pas aux mesures volontaires et à une réelle taxe d'incitation, introduite à titre subsidiaire. Aux titres des engagements volontaires, elle précise expressément que les consommateurs et les entreprises peuvent s'engager librement à restreindre leurs émissions, la Confédération se chargeant ensuite d'appuyer les organisations mettant en œuvre ces mesures. C'est dans cette optique que les milieux écono-

miques ont mis sur pied une agence de l'énergie.

...puis taxation ensuite

S'il apparaît que les mesures volontaires ne permettront pas d'atteindre les objectifs de réduction des émissions, le Conseil fédéral sera autorisé, au plus tôt en 2004, à introduire la taxe. Celle-ci s'élèvera au maximum à 210 francs par tonne de CO2, ce qui représenterait tout de même 50 centimes par litre d'essence. En introduisant la taxe, le gouvernement devrait toutefois tenir compte, entre autres, des mesures prises par d'autres Etats et du prix des carburants et combustibles dans les pays voisins.



Un objectif quantifiable

Le mécanisme de la loi CO2 est bien supérieur à d'autres projets de taxation de l'énergie, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il fixe un objectif de réduction des émissions. A partir de là, les individus et les entreprises peuvent contribuer, dans la mesure de leurs moyens, à atteindre cet objectif. Dans un 2e temps, une taxe prend la relève.

Il s'agit ici d'une réelle taxe d'incitation: d'une part elle est entièrement restituée à la population, c'est-à-dire à toutes les personnes physiques, et aux entreprises; d'autre part, elle diminue, voire disparaît, si les objectifs sont atteints. Il ne s'agit donc ni de prélever une redevance dont le produit serait affecté à d'autres buts (sociaux par exemple), ni de réduire le pouvoir d'achat de la population, mais de susciter un changement de comportement.

■ Vincent Simon

L'agence pour l'énergie

Fin 1999, les milieux économiques (Vorort, USAM) ont fondé l'Agence de l'économie pour l'énergie (EnAW). Par cet acte, l'économie souhaite concrétiser la nouvelle phase de collaboration entre l'Etat et l'économie privée. L'EnAW prévoit de négocier avec les autorités fédérales un accord général de prestations dans le cadre duquel pourraient être définis l'objectif de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les secteurs de la production et des services et l'objectif de la réduction des émissions de CO2.

Les organisations fondatrices de cette Agence sont persuadées que c'est en travaillant sur une base volontaire qu'on parviendra le mieux à servir le double objectif de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de la réduction des émissions de CO2, tout au long du processus d'investissement courant des entreprises.

Oui à la protection de l'environnement, non aux nouvelles taxes



Jean-Claude Vaudroz, vous vous opposez aux nouvelles taxes sur l'énergie. Pour quels motifs?

Pour commencer, j'aimerais préciser que mon refus des taxes sur l'énergie proposées le 24 septembre n'est pas un refus d'examiner les questions environnementales. Toutefois, les taxes proposées sont inappropriées, puisqu'elles frapperont indistinctement les différents types d'énergie, sans tenir compte du degré de pollution de chacune d'entre elle.

D'autre part, je suis convaincu que l'Etat, au niveau cantonal et fédéral, peut, sans percevoir de nouveaux impôts, assumer un certain nombre de stratégies pour favoriser les énergies renouvelables. L'amélioration de la conjoncture se traduit par une augmentation des recettes des collectivités. Les ressources sont

donc à disposition. Mais il faut bien entendu faire des choix politiques.

Le comité d'opposition dont vous faites partie estime les taxes injustes, car elles frapperaient - ou bénéficieraient - plus à certaines catégories de la population qu'à d'autres.

Oui, on peut imaginer que le soutien financier à l'aménagement de cellules photovoltaïques ou de couplage chaleur-force profiterait à certains propriétaires, qui auraient sans doute les ressources de s'équiper par leurs propres moyens. Les locataires payeraient pour les propriétaires, et les subventions profiteraient à des ménages déjà "favorisés".

La norme fondamentale prévoit de restituer une bonne partie du produit de la taxe sous forme de remboursement des

cotisations AVS. Certaines entreprises ont déjà fait leur calculs. La vôtre serait-elle du côté des gagnants ou des perdants?

J'avoue que je n'ai pas fait les calculs. Je préférerais que l'on renonce à cette taxe, aux calculs ainsi qu'à la remise rétroactive d'un montant des cotisations à l'AVS, ce qui simplifierait la vie à tout le monde. Les entreprises de mon groupe sont des consommatrices d'énergie, électrique surtout. Ce que nous souhaitons, ce ne sont bien évidemment pas de nouveaux impôts, mais de l'énergie au meilleur prix possible grâce à la libéralisation du marché de l'électricité. Comme nous exportons 95% de notre production, notre seul leitmotiv c'est être compétitif. Or les contraintes s'accumulent et on l'est de moins en moins. A peine commence-t-on à évoquer l'ouverture du

A peine commence-t-on à évoquer l'ouverture du marché de l'électricité que l'on propose déjà des taxes nouvelles. La situation est absurde.

marché de l'électricité que l'on propose déjà des taxes nouvelles. La situation est absurde. En bonne logique, il conviendrait d'abord d'ouvrir les marchés puis d'examiner, comptes en mains, quelles entreprises électriques éprouvent réellement des difficultés à y faire face et dégager alors les moyens de les aider à passer ce cap.

Pour revenir à votre question, notre groupe ne ferait certainement pas partie des gagnants, car étant structuré en six sociétés, il ne forme pas un "gros client" et ne pourrait pas bénéficier avant plusieurs années des rabais concédés aux grands consommateurs. Ce sont donc les petites et moyennes entreprises qui

seraient pénalisées si les nouvelles taxes étaient acceptées.

La Suisse se préoccupe-t-elle suffisamment de son environnement?

Je pense que notre pays agit de façon très positive. Il est vrai que dans l'idéal il faudrait remettre la nature dans sa version biologique la plus pure possible. Il y a encore du travail à faire, pour lequel je suis disposé à m'engager. Mais les taxes ne constituent pas le bon instrument. La sensibilité aux problèmes de l'environnement résulte aussi de l'éducation, et pas seulement de l'attribution de subventions pour la construction d'une cellule solaire pour chauffer l'eau d'une piscine individuelle.

Et pourtant, les Suisses sont les champions de la récupération et du recyclage. Faut-il encore éduquer les gens?

Oui, car nous sommes aussi d'importants consommateurs, qui employons trois emballages alors qu'un seul suffirait. On le constate notamment à la croissance des déchets, qui dépasse aujourd'hui les capacités de nos usines d'incinération. Tout cela démontre combien l'éducation et la formation seraient utiles.

D'autres voies peuvent-elles être empruntées?

La loi fédérale sur le CO₂, qui prévoit l'institution à titre subsidiaire d'une taxe, est mieux adaptée que les taxes sur l'énergie que l'on nous propose. La taxe CO₂ prévoit en effet de taxer non pas les ressources énergétiques, mais les émissions polluantes. Contrairement aux projets du 24 septembre, elle ne frappera

La loi sur le CO₂ est une vraie mise en œuvre du principe du pollueur-payeur.

pas les énergies fossiles de manière uniforme, mais chaque énergie selon la charge de CO₂ qu'elle produit. Ainsi le

gaz serait moins frappé que le pétrole, lui même moins imposé que le charbon. La loi sur le CO₂ est une vraie mise en œuvre du principe du pollueur-payeur.

Parmi les énergies alternatives, l'énergie solaire bénéficie d'un capital de sympathie certain. Ne mérite-t-elle pas d'être plus soutenue?

Non, les subventions ne sont pas nécessaires. Et si l'on voulait absolument faire quelque chose de plus, j'estimerai souhaitable de soutenir de manière plus intensive les activités de recherche et de développement.

Une des trois taxes – la taxe d'encouragement – vise notamment à soutenir les ouvrages hydrauliques endettés afin de leur permettre de résister à l'ouverture du marché de l'électricité. Leur sort ne vous émeut pas?

Au contraire, je suis soucieux de préserver notre énergie hydro-électrique. Mais je ne pense en tout cas pas que le sort des ouvrages électriques soit lié à l'acceptation de la taxe d'encouragement, ni qu'un verdict négatif le 24 septembre entraînerait leur cession à des tiers, étrangers de surcroît. A cet argument que l'on entend évoquer fréquemment,

C'est donc que ces investissements non amortissables (INA) dont on parle tant ne constituent sans doute pas un problème aussi insurmontable qu'on l'a fait croire depuis quelques années.

je réponds que les sociétés électriques ont certainement la possibilité de poursuivre les amortissements nécessaires. On constate d'ailleurs que ces sociétés ont déjà largement amorti leurs investissements, en dégageant selon les cas des dizaines ou des centaines de millions de francs sur une seule année. C'est donc que ces investissements non amortissables (INA) dont on parle tant ne

constituent sans doute pas un problème aussi insurmontable qu'on l'a fait croire depuis quelques années.

La menace de vente à des tiers étrangers ne doit pas nous effrayer: d'éventuels acheteurs ne se porteraient acquéreurs de nos ouvrages hydrauliques que si les perspectives de rentabilité sont satisfaisantes. On sait bien au fond qu'à moyen et long terme l'énergie hydraulique est rentable.

D'autre part, les taxes constitueraient un oreiller de paresse. Il faut que les sociétés concernées sachent aussi un peu se serrer la ceinture, plutôt que de réclamer de nouveaux impôts à la première difficulté. N'oublions pas non plus que l'Etat se sert largement au passage et qu'il encaisse déjà des taxes importantes. En réalité donc, les taxes existent déjà!

D'autres mesures pourraient-elles être envisagées?

En cas de difficultés avérées, on pourrait aussi octroyer aux sociétés concernées des prêts sans intérêt. Si une telle formule pouvait leur permettre de passer un cap difficile, je serais prêt à la soutenir.

■ Propos recueillis par Jean-Claude Chappuis

Jean-Claude Vaudroz est fondateur et patron de F-Groupe, qui réunit six sociétés actives dans le domaine de l'électronique industrielle, qui touche entre autres les secteurs de la traction et de l'aéronautique. Sa carrière politique a commencé en 1990 au sein du parti démocrate-chrétien. Député depuis 1994 au Grand Conseil genevois, M. Vaudroz y a siégé jusqu'en 1999, année où il a été élu au Conseil national. Il a été également président du PDC cantonal de 1998 à 2000.



Jean-Claude Vaudroz, vous vous opposez aux nouvelles taxes sur l'énergie. Pour quels motifs?

Pour commencer, j'aimerais préciser que mon refus des taxes sur l'énergie proposées le 24 septembre n'est pas un refus d'examiner les questions environnementales. Toutefois, les taxes proposées sont inappropriées, puisqu'elles frapperont indistinctement les différents types d'énergie, sans tenir compte du degré de pollution de chacune d'entre elle.

D'autre part, je suis convaincu que l'Etat, au niveau cantonal et fédéral, peut, sans percevoir de nouveaux impôts, assumer un certain nombre de stratégies pour favoriser les énergies renouvelables.

donc à disposition. Mais il faut bien entendu faire des choix politiques.

Le comité d'opposition dont vous faites partie estime les taxes injustes, car elles frapperaient - ou bénéficieraient - plus à certaines catégories de la population qu'à d'autres.

Oui, on peut imaginer que le soutien financier à l'aménagement de cellules photovoltaïques ou de couplage chaleur-force profiterait à certains propriétaires, qui auraient sans doute les ressources de s'équiper par leurs propres moyens. Les locataires payeraient pour les propriétaires, et les subventions profiteraient à des ménages déjà "favorisés".

Les impôts sur l'énergie sont injustes

Les effets des trois projets d'impôts sur l'énergie sur le porte-monnaie des ménages sont indiscutables. Le coût de la vie, déjà élevé, renchérirait encore. Les redevances toucheraient particulièrement les familles, les bas revenus, les régions périphériques et les retraités. Les conséquences seraient particulièrement sévères avec la norme de base (jusqu'à 2 centimes par kWh).

Avec le projet de norme de base, l'essence augmenterait jusqu'à 20 centimes par litre, le mazout renchérirait de 50%, le gaz naturel de 40% par rapport à leur prix du début de l'année. L'électricité coûterait aussi plus cher, d'environ 4%. C'est donc essentiellement dans le domaine des frais de chauffage et d'eau chaude et du transport que les taxes seraient les plus douloureuses. Or les locataires ne sont généralement pas en mesure d'influencer la consommation de mazout de leur

immeuble. Quant à la mobilité privée, il serait certes possible de passer à une catégorie de véhicule consommant moins d'essence. Mais ce changement aurait aussi un prix: il faudrait en effet acquérir un véhicule plus moderne, ce qui signifie un investissement supplémentaire.

L'augmentation des prix dans les domaines du chauffage et des transports se répercuterait sur d'autres secteurs de consommation, dont le commerce de détail, les transports publics et le tourisme.

Le système est encore plus dur pour les personnes qui ne disposent pas d'un revenu, comme les retraités, les invalides, les personnes malades, hospitalisées ou les étudiants. Le système ne prévoit en effet pas de restitution pour ces catégories.

On chauffe plus et plus longtemps à Zinal qu'à Lugano

Pour des raisons climatiques, les personnes qui vivent et travaillent dans les régions de montagne consomment nécessairement plus d'énergie que les autres. Il leur est pratiquement impossible d'éviter les impôts sur l'énergie en renonçant par exemple aux moyens de transports privés. De plus, les trajets sont souvent longs jusqu'aux localités de plaine, où se situent les principaux prestataires de services et centres de formation du pays.

Étant de gros consommateurs d'énergie, les habitants des cantons montagnards seront mis davantage à contribution que la moyenne nationale.

Qui plus est, des régions alpines entières vivent du tourisme. Elle subiraient les conséquences des hausses de l'essence, du mazout, du gaz et de l'électricité sur leurs multiples prestations: hôtellerie, restauration, logements de vacances, installations mécaniques et de loisirs, transports, etc. Or, la clientèle de ce secteur économique important réagit de façon extrêmement sensible aux majorations de prix. Déjà fragile, cette branche serait touchée de plein fouet.

Régions périphériques préférentielles

L'introduction d'impôts sur l'énergie affecterait considérablement les habi-

| Projets/énergies | Essence | Diesel | Mazout | Gaz | Électricité |
|----------------------|---------|---------|--------|--------|-------------|
| Initiative solaire | +4.0% | +4.0% | +14.0% | +12.0% | +1.3% |
| Taxe d'encouragement | +2.1% | +2.1% | +7.2% | +6.0% | +0.6% |
| Norme de base | +20 ct. | +20 ct. | +50% | +44% | +4.1% |

Une restitution, mais pour qui?

La norme de base prévoit une restitution partielle des taxes par le biais de réduction des charges salariales annexes. En d'autres termes, les salariés et les employeurs verraient leurs cotisations à l'AVS se réduire de 1%, soit 0,5% pour chacun. Ce qui apparaît séduisant au pre-

mier abord est pourtant un piège pour les bas et les moyens revenus, les familles ou les retraités. Ces catégories devront payer la facture, alors que de très hauts revenus recevront de l'argent. L'impôt entraînerait un mouvement de redistribution qui ne s'inspire pas du principe de la solidarité.

Famille de 4 pers.: logement de 90 m², voiture de classe moyenne roulant 15'000 km par année

| Revenu brut | 40'000.– francs | 80'000.– francs | 200'000.– francs |
|-------------------------------------|--|---------------------|--------------------|
| Charge due aux impôts sur l'énergie | Electricité: 44.40 francs; huile de chauffage: 216.– francs; essence: 243.– francs Total: 503.40 francs | | |
| Solde après rétrocession | Moins 303.40 francs | Moins 103.40 francs | Plus 496.60 francs |

Encore pire pour les personnes sans revenu

Couple de retraité: logement de 90 m², petite voiture roulant 10'000 km par année

| Revenu brut | Aucun revenu provenant d'une activité lucrative |
|-------------------------------------|--|
| Charge due aux impôts sur l'énergie | Electricité: 44.40 francs; huile de chauffage: 216.– francs; essence: 108.– francs Total: 368.40 francs |
| Charge nette sans rétrocession | 368.40 francs! |



tants des régions périphériques qu'elle défavoriserait par rapport à ceux des centres urbains. D'une manière générale, les prix augmenteraient davantage dans les régions périphériques en raison de la hausse des coûts de transports. Le développement économique de ces régions pourrait en souffrir.

De même, certaines régions frontalières subiraient plus durement les effets des impôts sur l'énergie et risqueraient de perdre de leur attrait par rapport aux régions étrangères limitrophes. Que le prix de l'essence vienne à augmenter en Suisse et les acheteurs de l'étranger ne viendront plus faire le plein chez nous ; ils cesseront par la même occasion d'apporter une amélioration bienvenue au chiffre d'affaires des commerces de détail et des restaurants de ces régions.

Des taxes pour des emplois supplémentaires?

Dans le débat public, on entend fréquemment dire que les nouveaux impôts sur l'énergie créeront des emplois. Les défenseurs des taxes énergétiques escomptent un effet positif à la fois sur l'environnement et sur l'emploi. A les en croire, le renchérissement massif de l'énergie, accompagné d'une – modeste – diminution des charges salariales annexes, devrait avoir pour effet de protéger l'environnement et de créer des emplois.

C'est une illusion. Les taxes au contraire menacent l'emploi dans les régions qui comptent une forte proportion de personnes occupées dans des branches utilisant beaucoup d'énergie, mais qui ne bénéficieraient pas des exceptions pré-

vues. Il s'agit des branches (industrie des machines, centres de fabrication textile, cultures maraîchères, etc.) qui ont besoin d'une quantité relativement importante d'énergie pour leur production.

Les prévisions optimistes de défenseurs de l'initiative solaire, qui avancent en particulier le chiffre de 20 à 84'000 emplois nouveaux, sont de pure fantaisie, car ils négligent le fait que l'économie suisse se trouve en phase de reprise conjoncturelle. Le taux de chômage est fortement redescendu chez nous. Dans des circonstances comme celles d'aujourd'hui, les investissements "de relance" n'ont plus guère de justification. De plus, le marché du travail redevient très tendu. Toute demande supplémentaire de personnel ne pourrait qu'accentuer l'inflation d'origine domestique.

Les auteurs de l'étude effectuée en septembre 1999 par l'agence environnementale Ecoplan pour le compte de l'Office fédéral de l'énergie estiment dans le meilleur des cas à un peu plus de 5000 le nombre d'emplois créés grâce à l'initiative solaire au bout de dix ans.

■ Vincent Simon

L'étude Ecoplan (février 1999) commandée par l'Office fédéral de l'énergie, dresse l'inventaire des régions particulièrement sujettes aux pertes d'emplois : Haut-Valais, région de Monthey / Saint-Maurice, Fricktal et environs, Toggenbourg et partie du Rheintal saint-gallois, Appenzell Rh-Ext., pays glaronnais, Uri, Tessin du nord et Mendrisio. D'une manière générale, le risque pour l'emploi serait encore plus élevé dans les régions périphériques et touristiques, où les dépenses d'énergie (essence, huile de chauffage, gaz et électricité) dépassent la moyenne.

Les taxes sur l'énergie manqueraient leurs cibles

Les trois taxes sur l'énergie soumises à votation le 24 septembre visent des objectifs ambitieux et multiples. Elles devraient en principe contribuer à réduire la pollution, promouvoir l'emploi et les énergies renouvelables. Toutefois, les mécanismes prévus ne leur permettraient pas d'atteindre leurs buts et elles auraient des conséquences économiques défavorables, comme l'a montré une récente étude de l'institut KOF.

Les économistes admettent l'existence de taxes d'incitations destinées à corriger les imperfections de certains marchés. Ainsi, l'utilisation de combustibles fossiles produit des effets (CO₂, bruit...) nuisibles pour la collectivité (coûts externes). Des taxes incitatives permettent d'intégrer ces coûts au prix des produits concernés, ce qui pousse les consommateurs à y recourir plus parcimonieusement.

Les taxes doivent cependant respecter trois conditions: être en liaison directe avec l'objectif recherché, être entièrement redistribuées pour ne pas augmenter les prélèvements fiscaux et être fixées à un niveau suffisant pour être efficaces, mais pas trop haut pour ne pas entraver l'activité économique. A un degré ou à un autre, les taxes soumises à votation ne respectent pas ces principes. Elles n'atteindraient pas les objectifs souhaités et introduiraient des distorsions économiques.

Cher payé pour peu d'effets

Un des principaux objectifs des taxes est de faire baisser la production de CO₂, en renchérissant les énergies non-renouvelables. Les taxes font donc double-emploi avec la taxe sur le CO₂, qui est un instrument efficace pour atteindre les objectifs de diminution des émissions auxquels la Suisse s'est engagée. De plus, les taxes proposées frappent uniformément les agents énergétiques, sans tenir compte de leur part dans la pollution. La réduction supplémentaire des émissions polluantes que provoqueraient les taxes énergétiques serait minime pour la Suisse et totalement insignifiante au niveau mondial. Par conséquent, la Suisse paierait cher un bénéfice écologique très limité.

Un double dividende douteux

L'un des arguments invoqués pour justifier les taxes, en particulier la norme de base, est celui du double dividende. Les taxes sont censées à la fois protéger l'environnement et permettre de corriger certains défauts du système fiscal. En l'occurrence, la norme de base permettrait d'abaisser légèrement les cotisations sociales. On peut douter de l'existence de ce double dividende. D'une part, l'amélioration de l'environnement serait insignifiante. D'autre part, les défauts du système social ou fiscal peuvent tout à fait être corrigés indépendamment de l'introduction de nouvelles taxes environnementales.

Risque pour la croissance

A première vue, la norme de base répond aux critères d'une taxe d'incitation, puisqu'elle serait intégralement redistribuée. Toutefois, comme cette redistribution s'opérera par une légère baisse des cotisations salariales, les personnes sans activité lucrative, les retraités notamment, n'en profiteraient pas. En outre, la hausse du prix de l'énergie et la quasi impossibilité pour les consommateurs de choisir de véritables produits de substitution aux énergies fossiles provoqueraient un surcroît d'inflation. Finalement, les effets négatifs de la taxe sur la croissance économique pourraient être bien supérieurs aux conséquences positives d'une légère baisse du coût du travail.

Subventions sous couvert d'écologie

Tant la taxe d'encouragement que l'initiative solaire ne sont pas des taxes d'incitation, car elles feraient augmenter les dépenses de l'Etat (quote-part fiscale). Et l'expérience montre que les secteurs sub-

ventionnés courent le plus souvent à l'échec. Le lent décollage des énergies renouvelables n'est pas à imputer à d'éventuels défauts du marché. Ainsi, le secteur des pompes à chaleur connaît une forte croissance sans bénéficier de subventions particulières. Quant aux techniques qui ont de la peine à émerger, comme le photovoltaïque, elles ne sont manifestement pas encore mûres ou pas adaptées aux conditions locales. Les subventionner n'y changerait rien. En revanche, l'Etat peut jouer un rôle utile en investissant dans la recherche, en soutenant des projets pilotes et en améliorant l'information.

■ Dominique Rochat

Les INA – un risque exagéré

Une partie de la taxe d'encouragement serait attribuée aux installations hydroélectriques, pour les aider à régler la question des investissements non-amortissables (INA). On entend par là les investissements qui ne pourront pas être rentabilisés suite à la prochaine ouverture du marché de l'électricité et de la baisse des prix qui s'ensuivra. Dans une étude publiée en 1998, le Crédit Suisse estimait que les INA des entreprises ayant des coûts de production élevés avoisinaient les 5 mrd. fr., dont près de la moitié pour la seule centrale nucléaire de Leibstadt. Depuis lors, le problème est devenu moins aigu car la plupart des sociétés concernées ont massivement assaini leur situation.

L'existence des INA a fait craindre que les sociétés concernées mettent en péril leurs investisseurs, en particulier les caisses de pension. Ce risque ne doit pourtant pas être exagéré. En 1996, les placements des caisses en obligations de débiteurs suisses se montaient à 68 mrd fr., soit 19,7% du total de leurs placements. Les emprunts du secteur électrique atteignaient quant à eux 16 mrd. fr., dont seule une faible partie présente des risques.

Dix bonnes raisons pour rejeter les impôts sur l'énergie

1. La fiscalité a massivement augmenté

La charge fiscale des Suisses a augmenté de 29% depuis 1990. C'est la plus forte progression enregistrée en comparaison internationale. Ça suffit !

2. Pas de charge fiscale supplémentaire

Les nouveaux impôts sur l'énergie diminueront encore les revenus des ménages. L'électricité coûtera plus cher, l'essence augmentera de 20 centimes, le gaz jusqu'à 40% et le prix de l'huile de chauffage jusqu'à 50%.

3. Des impôts injustes

Les nouveaux impôts sur l'énergie frapperont davantage les régions de montagne et les régions périphériques, défavoriseront les familles, pénaliseront lourdement les ménages à faible revenu et nuiront à la bonne marche de nos entreprises.

4. Pas de nouvelles subventions

Les expériences faites dans le passé nous ont appris que le subventionnement généralisé d'une branche économique n'est pas une solution. Les interventions de l'Etat dans les mécanismes du marché sont coûteuses et inadéquates.

5. Les impôts sur l'énergie mettent l'emploi en danger

Le "double dividende" est une illusion. Les nouveaux impôts sur l'énergie ne créeront pas de nouveaux emplois. Au contraire, ils en feront disparaître.

6. Le petit doigt, puis toute la main

D'autres projets d'impôts énergétiques attendent dans les tiroirs de l'administration fédérale: suppression de la déductibilité fiscale des frais de déplacements des pendulaires, suppression de l'affectation à la construction et à l'entretien des routes nationales de l'impôt sur les carburants, réaffectation de l'impôt sur les véhicules et de la vignette autoroutière... etc. Dire oui aux projets d'impôts sur l'énergie aujourd'hui, c'est mettre la main dans un engrenage.

7. Protéger l'environnement, mais pas au moyen de nouveaux impôts

Nous devons protéger notre environnement, mais pas avec de nouveaux impôts. Les nouveaux impôts sur l'énergie ne visent qu'à augmenter les recettes de l'Etat sans protéger l'environnement de manière ciblée.

8. Protéger l'environnement, mais pas à coup de subventions

Il y a suffisamment d'investisseurs qui voudront gagner de l'argent en misant sur des techniques d'avenir. Il appartient au consommateur de déterminer si une technologie est efficace et présente, pour lui, un réel intérêt économique.

9. La bonne approche: loi sur le CO2

Les milieux de l'économie se soucient de l'environnement et du climat. C'est pourquoi ils ont soutenu la loi sur le CO2. Ce texte pénalise ceux qui portent effectivement atteinte à l'environnement et récompense ceux dont le comportement lui est favorable. Telle est la bonne approche.

10. Beaucoup a déjà été fait

Ces dix dernières années, l'industrie et l'économie suisses ont beaucoup fait pour la protection de l'environnement. La consommation d'énergie de l'industrie est demeurée stable malgré l'augmentation de la production. De nombreuses entreprises participent volontairement au programme Energie 2000, appliquent la norme ISO 14'001 ou pratiquent un système de management environnemental.

POINT DE REPERE



Le mazout encore 50% plus cher?

Le prix du mazout a fortement augmenté. Nos décomptes de chauffage et d'eau chaude prennent déjà l'ascenseur.

Et l'on voudrait encore nous faire payer le mazout jusqu'à 50% plus cher?

**Le 24 septembre,
pas de nouveaux impôts sur l'énergie**

**3 X
NON**

P.P.
2800 DELÉMONT 1

retour: SDES, case postale 3684
1211 Genève 3

Point de Repère - Energie